



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Bilan du vote par anticipation - Rappel du rôle et de l'indépendance de la présidence d'élection ainsi que de la neutralité du personnel électoral

Terrasse-Vaudreuil, le 27 octobre 2025 — À l'occasion de la tenue du vote par anticipation de ce dimanche 26 octobre, 198 personnes sur les 1 492 électeurs (13,27 %), se sont prévaluées de leur droit de vote. Cette journée s'est déroulée selon les règles hormis qu'une personne ait publiquement dénoncé que celle-ci était illégale en raison de la présence du personnel de la municipalité.

La présidente d'élection tient à rappeler que l'organisation du scrutin municipal se déroule sous son entière responsabilité, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

Dans toutes les municipalités du Québec, il est tout à fait conforme à la loi que du personnel municipal soit appelé à collaborer à l'organisation des élections. Ces personnes sont alors soumises à un devoir strict de neutralité et d'impartialité, comme l'exige la loi et doivent prêter serment en ce sens.

La présidente d'élection assure à l'ensemble des électrices et électeurs que toutes les procédures électorales sont menées dans le respect des règles établies et que l'intégrité du processus électoral demeure une priorité absolue.

De plus, aucun propos diffamatoire, aucun écart de conduite ni présence de personnes hostiles ou intimidantes ne sera toléré lors du scrutin du 2 novembre prochain. Des mesures adéquates seront prises pour assurer le bon déroulement du vote, la quiétude et la sécurité du personnel électoral et des électeurs.

Enfin, la présidente d'élection invite les candidates, candidats et leurs partisans à faire preuve de respect et de civisme, notamment sur les réseaux sociaux, afin de préserver un climat serein et démocratique durant cette importante période électorale.

—30—

Isabelle Perron
Présidente d'élection
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil